

Le Franc-Montagnard

JOURNAL DES FRANCHES-MONTAGNES, PARAISSANT À SAIGNELÉGIER LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI

Samedi 27 septembre 2025

Discorde entre le Chant du Gros et les autorités du Noirmont



Soumise aux citoyens lundi, la révision du plan d'aménagement local (PAL) du Noirmont fait grincer des dents. Le responsable du Chant du Gros affirme que la zone constructible prévue dans le document empiètera sur le site occupé par le P'tit du Gros, le camping du festival et la tente des bénévoles. Il évoque un projet mal ficelé. De leur côté, les autorités communales estiment que l'intéressé doit faire la part des choses et penser au bien commun. Selon elles, la cohabitation est possible. Lire en page 3.

ANNONCES

JUSQU'AU 28
SEPTEMBRE
À DELÉMONT

Magasin ouvert
ce dimanche avec
animations festives
et restauration offerte !

RABAIS
20%

Himolla, Philrouge,
Rom 1961 et
Natuzzi

GRAND
WEEKEND

PETITS
PRIX

GRAND
CONCOURS
1 x 5000 CHF
en bon d'achat
à gagner !

villat meubles

UN JOUR VOUS Y VIENDREZ.

Rue Emile-Boéchat 45, 2800 Delémont

La commune des Bois veut devenir un employeur attrayant

Des discussions et des votes autour des modifications du statut du personnel communal figurent à l'ordre du jour du prochain Conseil général des Bois lundi. Par les modifications qu'il propose, le conseil communal cherche à améliorer l'attractivité des postes de travail qui sont offerts par la commune.

L'ancien règlement sur le statut du personnel communal date de 2016 et il a besoin de quelques aménagements, selon le conseil communal. Ce dernier a étudié les possibilités de modifications au cours de l'année dernière, avant de soumettre ses propositions à l'ensemble des personnes employées par la commune.

Le nouveau règlement prévoit notamment une augmentation des vacances de 20 à 25 jours par an pour la première année de service. Le barème des salaires est revu à la hausse. Ainsi, à chaque nouvelle évaluation de la classe de traitement, le salaire serait immédiatement augmenté de 5%, au lieu des 3% actuellement en vigueur.

Du côté des obligations du personnel, le délai de présentation d'un certificat médical en cas de maladie ou d'accident a été réduit à trois jours au lieu des quatre actuellement inscrits au règlement.

Par ces mesures, le conseil communal espère améliorer la santé physique et psychologique ainsi que la motivation des personnes employées par la commune, et réduire également le taux d'absentéisme. Il recommande donc au Conseil général d'accepter le nouveau règlement proposé.

En marge de ce règlement figure aussi une proposition de changement de taux de répartition des postes entre celui de voyer, qui serait augmenté à 170% (contre 150% actuellement) et celui de concierge, revu à la baisse de 80% à 60%.

Renouvellement de la fiduciaire

L'ordre du jour de lundi prévoit une discussion et un vote quant au choix de la fiduciaire chargée de la révision des comptes de la commune.



La modification d'un règlement, soumis au Conseil général des Bois lundi, vise à améliorer les conditions de travail des employés communaux.

En 2022, la commune des Bois avait nommé FidagJura pour assumer cette tâche. A présent, ce mandat arrive à terme et un nouvel organe de vérification doit être nommé pour une nouvelle période de trois ans.

Enfin, le législatif devra se prononcer sur les propositions de modifications du règlement sur le subventionnement des mesures écologiques élaborées par la commission Energie

et Environnement. Ces modifications servent à préciser qu'aucune subvention communale ne peut être accordée sans confirmation préalable d'un octroi de subvention par le canton. Cette précision concerne en particulier les installations photovoltaïques.

Le Conseil général se déroulera lundi soir à 20 heures, à la salle polyvalente de la Fondation Gentit aux Bois. (tl)

EMPLOI

Le chômage en hausse dans le district

Entre fin juillet et fin août, le taux de chômage est passé de 3,2% à 3,6% aux Franches-Montagnes, augmentant ainsi de 0,4 point. A la fin du mois passé, il y avait 197 chômeurs (+ 22) et 233 demandeurs d'emploi (+ 3) dans le district. Au niveau cantonal, le taux de chômage jurassien a diminué de 0,1 point, passant de 5,2% à 5,1%. Il se situait à 5,4% dans le district de Delémont et à 5,2% en Ajoie. LFM/bbo

SAGNELÉGIER

Journée des ventes à domicile

La 4^e Journée des ventes à domicile est annoncée. Elle se déroulera demain de 10 à 17 heures à la salle paroissiale catholique de Saignelégier (Bel-Air 1). Les visiteurs découvriront des produits issus de différents secteurs (cosmétiques, produits ménagers, vêtements, bougies, etc.) Des représentants des marques Anifit, Allande, Aloe vera, Captain Tortue, Déesse, Hyla, Just, Kobold, Partylite, Tanaïs et Thermomix présenteront les nouveautés, en toute convivialité. L'entrée sera libre. (rg)

La sécurité entre Les Breuleux et Le Roselet au Parlement

Trois élues franc-montagnardes ont pris la parole, mercredi, lors des questions orales du Parlement jurassien. Au centre de leurs préoccupations: un virage jugé dangereux entre Les Breuleux et Le Roselet, un projet taignon d'agrotourisme freiné par le droit fédéral et la hausse des primes d'assurance maladie.

Questions orales féminines mercredi au Parlement jurassien à Delémont. Tout d'abord, la députée-suppléante du Centre Léonie Pelletier-Esposito s'est inquiétée de problèmes de sécurité au contour situé au lieu-dit Chez Jacques, entre son village des Breuleux et Le Roselet.

Administratives ou législatives?

Selon elle, les sorties de route y sont fréquentes, mettant en danger les nombreux usagers de la piste cyclable. «Est-ce qu'une barrière de sécurité ou un autre dispositif est envisagé dans un délai raisonnable?» a-t-elle questionné.

«Non!» a répondu tout de go David Eray. Le ministre en charge des infrastructures a ensuite développé, précisant que les glissières de sécurité sont installées afin de protéger



Propice aux sorties de route, un contour entre Le Roselet et Les Breuleux met en danger les cyclistes, selon une députée.

les automobilistes en cas de sorties de route. Aussi, si une barrière est posée, les cantonniers seraient maintenus sur la chaussée et n'auraient pas d'échappatoire. Enfin, le ministre de l'Environnement a indiqué que, selon les statistiques, cet endroit n'est pas identifié comme un point noir.

De son côté, Brigitte Favre (UDC, Saignelégier) a déploré les chicaneries administratives dont sont victimes les promoteurs d'un projet d'agrotourisme, réplique franc-montagnarde des ins-

tallations de Montmelon Ours BnB. L'idée: dormir dans des cabanes au toit ouvert posées dans un pâturage, avec vue sur les étoiles.

Ministre de l'Environnement, David Eray a fait état de chicaneries législatives. «La loi fédérale protège la terre agricole, outil de travail des agriculteurs. Elle est assez stricte» a-t-il déclaré, avant d'ajouter que les services de l'Etat jurassien ne faisaient qu'appliquer le droit fédéral. Et d'inciter l'agrarienne à faire bouger les lignes à l'étage supérieur.

Conseils demandés

Enfin, Irène Donzé est revenue sur la hausse des primes de l'assurance maladie, plus importante dans le Jura que dans le reste du pays. La députée libérale-radical des Breuleux a demandé au Gouvernement de donner des conseils aux Jurassiens afin de minimiser l'impact de ces augmentations sur leur pouvoir d'achat.

Stéphane Theurillat a appelé ses concitoyens à accéder à des médecins de premier recours, en cas de problème. Plus un cas est traité rapidement, moins l'impact sur les coûts sera important, a ajouté le ministre en charge de la santé. (rg)

Le Chant du Gros s'estime lésé par le PAL

La révision du plan d'aménagement local (PAL) du Noirmont sera soumise aux citoyens lundi. Le nouveau document prévoit une zone constructible à proximité du site du Chant du Gros. Gilles Pierre, responsable de l'événement, ne cache pas sa grogne et dénonce une incompatibilité. Les autorités se défendent et s'étonnent que l'intéressé n'ait pas fait entendre sa voix plus tôt (voir texte ci-dessous).

Présenté à la presse la semaine dernière, le nouveau PAL prévoit notamment une zone constructible au sud des voies de chemin de fer, près du bâtiment occupé par l'organisation du Chant du Gros. La surface à bâtir s'étendrait sur 1,3 hectare, soit l'équivalent d'un terrain de football et demi, et pourrait accueillir 60 à 80 habitants supplémentaires.

Une aberration, selon Gilles Pierre, qui assure avoir appris la nouvelle dans *Le Franc-Montagnard*. «On n'a pas été sondés du tout!» affirme-t-il, reconnaissant avoir reçu un courrier de la part de la commune. «La lettre nous disait que la zone sports et loisirs allait changer d'affectation. On a consulté un avocat pour être sûrs que ça ne nous desservirait pas. Il s'est penché sur notre dossier et nous a dit que tout était ok» poursuit-il.

Manque de réactivité

Gilles Pierre affirme cependant qu'il ignorait tout des détails de cette opération et dit être tombé des nues lorsqu'il a découvert le «pot aux roses». «La zone empiète sur le terrain du P'tit du Gros et sur notre camping. On va construire quatre à cinq locatifs sur une partie de notre site. Notre tente des bénévoles giclera elle aussi» affirme-t-il.

Il dit que la propriétaire du terrain, elle-même, n'était pas au courant. «J'ai appelé le conseiller communal en charge du dossier pour obtenir des explications, il m'a dit: *Mais comment ça se fait que vous réagissiez maintenant? Il y a eu un tous-ménages et le délai d'opposition est passé.*»

Le Noirmontier concède qu'il a manqué de réactivité. «J'aurais dû lire la feuille officielle et m'intéresser davantage à ce projet. Mais je pars du principe que si on touche à une manifestation qui existe depuis 33 ans, qui draine 50 000 personnes, qui rapporte à la commune et qui lui donne de la visibilité, la moindre des choses, c'est d'aller trouver les organisateurs! Là



Les responsables du festival noirmontier ont programmé des concerts ce soir, à Saignelégier. Le groupe «The Old Ladies Bags» figure à l'affiche. photo François Ducommun

rien, pas un téléphone, pas un mail, rien.»

Gilles Pierre se positionne clairement contre ce projet, inscrit dans le nouveau PAL. Problème: le document complet fixe les bases légales pour délivrer les permis de construire. Sans

validation de la population, d'autres projets seront bloqués. «Je ne veux pas prêter les sociétés locales concernées. Mais je préfère anticiper d'énormes problèmes qui surviendront tôt ou tard» lâche-t-il, évoquant une cohabitation impossible.

«La pérennité du festival n'est pas à craindre»

Contacté, le maire Gabriel Martinoli avait déjà eu vent de la colère de Gilles Pierre. Il se dit néanmoins stupéfait. «La procédure court déjà depuis un sacré moment et il n'a jamais réagi à quoi que ce soit!» s'étonne-t-il.

L'édile rappelle qu'il y a eu une séance d'information à l'attention de la population et qu'un tout-ménage a été distribué dans tous les foyers. Selon lui, le directeur du Chant du Gros aurait alors eu tout loisir d'exprimer ses critiques. «Nous avons reçu toutes les personnes qui avaient des doléances. On a trouvé des compromis, fait des adaptations. On a travaillé pour que tout le monde y trouve son compte» déclare-t-il.

Travail de longue haleine

Le projet a ensuite fait l'objet d'une publication dans le *Journal officiel*. «Gilles Pierre avait 30 jours pour faire opposition. Il n'a pas bougé» regrette le maire, qui assure que le Conseil communal a toujours entretenu une excellente collaboration avec le festival. «On n'a jamais eu l'intention de lui mettre des bâtons

«Le Chant du Gros, c'est un mois de montage, deux semaines de démontage et, entre les deux, trois jours de manifestation. Nos voisins seront dérangés par le passage des camions, des bénévoles, du public, mais aussi le bruit et toutes les nuisances que ça occasionne. Sans oublier la route barrée... Je préfère tirer la sonnette d'alarme maintenant...»

Trouver des compromis

Pour limiter la gêne, le Chant du Gros ne pourrait-il pas simplement déplacer ses infrastructures? Impossible, répond Gilles Pierre. «On est très vite au bassin de rétention d'eau. En plus, il est important que l'entrée demeure près du passage sous-voie pour faciliter l'accès au festival.»

L'homme fort du Chant du Gros affirme être prêt à faire des compromis. «Ça ne nous arrangerait pas davantage si les immeubles devaient être construits un peu plus loin, mais si on n'a pas d'autre choix, on ne s'y opposera pas. On n'est pas là pour freiner le développement du village.»

Perrine Bourgeois

dans les roues. Au contraire, on joue le jeu, on trouve des solutions lorsqu'il y a des problèmes. On a beaucoup fait pour cette manifestation.»

Gabriel Martinoli rappelle qu'il y a des procédures légales à respecter et que, dans le cas présent, tout a été fait dans les règles. L'élue regrette surtout que le PAL soit complètement remis en question à cause de ces divergences de vues. Selon lui, le bien commun doit l'emporter sur les intérêts propres.

«Il y a plein de projets qui dépendent de ce nouveau PAL. S'il est refusé, ils seront bloqués pour deux à trois ans» déplore-t-il, citant la réfection du carré du village, la création d'un rond-point devant la zone AIC, la construction d'une nouvelle cabane pour la société de Carnaval et d'un hangar pour la voirie, la création de parcelles constructibles sous la cure ou encore le dossier de la Step. «Ce PAL nous a occupés durant sept longues années. C'est un travail de longue haleine, jeté à la poubelle comme ça?»

Zone mixte

Quant aux problèmes de voisinage redoutés par Gilles Pierre, les autorités

se disent conscientes des contrariétés, mais se montrent rassurantes. «C'est une zone mixte qui abritera certes des petits immeubles, mais aussi du petit artisanat et des commerces. Pour le moment, on ignore encore ce qui sera construit et à quel endroit. L'emplacement et la disposition seront définis plus tard dans un plan spécial» signale José Oppliger, conseiller communal en charge du dossier.

Le maire ajoute que les personnes prêtes à s'installer sur place seront conscientes des nuisances et des perturbations. «Ça représente un mois par an, on trouvera des solutions!» glisse-t-il, avant d'apporter cette suggestion: «Si le Chant du Gros veut acheter ce terrain, libre à lui. Il pourra alors en faire ce qu'il veut.»

Un avantage

Pour conclure, José Oppliger promet que le Chant du Gros n'a pas à craindre pour son avenir. «On ne veut pas nuire à sa pérennité, ni empêcher que le festival se déroule. Pour nous, c'est même un avantage pour l'événement d'être en zone constructible. C'est plus conforme» conclut-il. (per)



Chaque vie mérite un départ fort.

ePLAN_{START}

Donnez de la force à vos rêves.

ePLAN_{INVEST}

Préparez demain, vivez aujourd'hui.

ePLAN_{3a}

ePLAN. Une vie d'avance.

Saignelégier aura-t-elle sa sculpture ?

Les sculptures monumentales de Jed Novatt se dressent déjà à Vals (GR), à Crans-Montana (VS) et à Rolle (VD). Mais à Saignelégier, leur pendant verra-t-il le jour? Deux oppositions freinent en effet l'installation d'une œuvre de 8 mètres de haut et de 3 mètres de diamètre de l'artiste américain, sur le pâturage communal voisin de la halle-cantine.

Une sculpture de huit mètres de haut en acier corten, plantée sur un pâturage près de la halle-cantine, voilà qui ne risque pas de passer inaperçu. Deux oppositions ont été déposées contre le projet.

La première émane d'une fondation de défense du paysage, qui s'appuie sur l'article 24 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, interdisant toute construction non agricole hors zone à bâtir. Pour que l'œuvre puisse s'élever, il faudra donc une dérogation délivrée par le Service du développement territorial (SDT). Dérogation déjà demandée par la commune de Saignelégier avec le permis de construire.

Une entrevue à distance

La seconde opposition, plus inattendue, vient des 18 ayants droit qui exploitent ce pâturage communal de 1600 m². Mais leurs griefs ne visent pas la sculpture elle-même, précise Marc Jobin, conseiller communal en charge des pâturages. «Ils reprochent de ne pas avoir été consultés avant le dépôt du permis, et cela s'avère fondé. Tous n'avaient effectivement pas été informés. Donc ce n'est pas une opposition à l'œuvre, que ce soit clair. Les ayants droit veulent simplement pouvoir se déterminer en connaissance de cause.»

Pour corriger cette erreur, une assemblée des ayants droit est donc convoquée lundi. «Le projet y sera présenté dans sa globalité. Les concernés devront ensuite émettre un préavis à la commune» précise l'élu. Entre-temps, une première rencontre a déjà eu lieu lundi dernier, dans une salle de la commune de Saignelégier, suite aux reproches des ayants droit.

«Une délégation du conseil communal, l'artiste (réd.: présent par visioconférence) et moi avons fourni beaucoup d'informations sur l'œuvre» fait savoir l'Ajoulot Gauthier Corbat, qui pilote le projet. «Nous avons passé presque trois heures à exposer le projet aux ayants droit. Comme ils repro-



L'érection d'une œuvre de l'artiste américain Jed Novatt, prévue dans un pâturage proche de la Halle du Marché-Concours, crée des crispations.

chaient à Jed Novatt de ne pas être venu sur place, nous leur avons expliqué pourquoi sa présence physique n'était pas indispensable pour choisir l'emplacement de la sculpture.»

Œuvre adaptée au lieu

En fait, le sculpteur américain, installé en France depuis 30 ans, connaît bien la Suisse et même la région jurassienne, qu'il a traversée à plusieurs reprises lors de ses trajets vers Bâle. Avant de porter son choix sur le pâturage près de la halle-cantine à Saignelégier, il s'est appuyé sur des relevés topographiques, des vidéos et des photos détaillées.

«Il a vraiment pensé l'œuvre pour ce pâturage, avec une élévation et un profil adaptés au lieu, souligne Gauthier Corbat. C'est pourquoi un autre endroit est difficilement envisageable.»

Le choix des Franches-Montagnes pour la sculpture de Jed Novatt doit beaucoup au hasard d'une rencontre. «L'opportunité est venue de la syn-

dique de Rolle, d'origine jurassienne, qui m'a contacté pour proposer le Jura comme emplacement» raconte Gauthier Corbat.

L'idée a immédiatement séduit la mécène de l'artiste. «Elle voulait offrir un dernier cadeau en implantant une ultime sculpture de Jed Novatt en Europe, de préférence en Suisse, un pays qu'elle affectionne.»

L'œuvre prévue à Saignelégier appartient à la série «chaos», des sculptures telluriques, massives et en même temps apparemment délicates. «Des œuvres à la fois plantées dans le sol et en mouvement, qui laissent un sentiment de fragilité» décrit le coordinateur du projet.

Trois monuments de Novatt se dressent déjà en Suisse: à Vals, dans les Grisons, à Crans-Montana, au bord du lac de la Moubra, et à Rolle, sur les rives du Léman. Cette dernière est estimée à un million de francs. «Partout dans le monde, il a pu implanter ses œuvres, parfois grâce à des fondations mécènes. L'une d'entre elles en particulier l'aide à les faire entrer dans l'espace public. Beaucoup de ses créations ont par ailleurs été acquises par des privés» précise Gauthier Corbat, qui a lui-même étudié l'histoire de l'art.

Des précédents

Confiant malgré les remous, il veut croire que le projet trouvera sa place. «Je pense qu'il y a une compréhension pour ce que peut être une œuvre monumentale dans le Jura. Il y a déjà des précédents» dit-il, citant la balade de Séprais ou l'œuvre de Camillo le long de l'A16.

A Saignelégier, Marc Jobin partage en partie cet enthousiasme. Lui aussi voit «un projet intéressant, avec un certain souffle» dans l'œuvre de Jed Novatt. Mais l'avenir de la sculpture ne dépend plus seulement de l'assemblée de lundi. En dernier ressort, c'est le Service cantonal des permis de construire qui décidera si le monument pourra s'élever dans les Franches-Montagnes... ou s'il devra rester dans l'atelier de l'artiste en Espagne.

Silvia Freda

Pas un préavis, une décision

Dans un courrier que nous ont remis les ayants droit contestataires, ces derniers signalent une faute de procédure. Ils déplorent que tous les ayants droit n'aient pas été informés et expliquent que le règlement communal d'encadrage et d'utilisation des pâturages de la commune de Saignelégier stipule clairement que les ayants droit doivent se déterminer sur de tels projets. Ils rappellent que ce même règlement précise qui sont les ayants droit et quelles sont leurs prérogatives. «Quant à l'assemblée des ayants droit, ses attributions sont clairement définies; elle se détermine notamment sur l'utilisation éventuelle de surfaces de pâturage à des fins non pastorales» poursuivent-ils. Pour eux, il est donc clair que la décision finale d'ériger cette sculpture monumentale à cet endroit leur appartient. L'assemblée de lundi n'émettra donc pas un préavis, mais une décision que le Conseil communal ne pourra pas remettre en cause, insistent-ils. (per)

PAGES SPECIALES **COMPTOIR** **FRANC-MONTAGNARD**

Parutions :
Tous-ménages du mardi 30 septembre 2025
édition normale jeudi 2 octobre 2025
édition normale samedi 4 octobre 2025

Exclusivement pour les exposants

**Profitez de nos parutions spéciales « Comptoir »
pour communiquer vos actions et offres
et bénéficier de nos rabais !**

Pour toutes commandes pour les trois parutions
bénéficiez des rabais spéciaux « Comptoir Franc-Montagnard »
25% de rabais sur la 2^e parution et 50% de rabais sur la 3^e parution

Le Franc-Montagnard

Cosette Berger ■ Responsable publicité

Place du 23-Juin 10 ■ 2350 Saignelégier ■ 032 951 16 55

cosette.berger@franc-montagnard.ch

Les réponses des promoteurs du parc solaire à Saint-Brais

L'assemblée communale de Saint-Brais devra se prononcer lundi soir sur la création ou non d'un vaste projet photovoltaïque qui couvrirait 20 hectares de terrain. Les promoteurs, soit les Services industriels bâlois IWB, répondent aux critiques soulevées par le papillon récemment distribué à la population locale par le collectif de femmes opposé au projet (lire notre édition de mardi).

Au reproche que cette centrale solaire détruirait des terres agricoles, les deux responsables de IWB, Dominic Kimmig et Pascal Semlitsch, répondent en assurant que l'impact sur l'environnement a été soigneusement étudié et que le site serait entièrement remis dans son état de départ à la fin de l'exploitation de l'installation.

De plus, les terrains où seraient installés les panneaux solaires continueront à être exploités normalement par les agriculteurs. Les experts agricoles estiment d'ailleurs que la création de zones d'ombre et de lumière grâce à la pose des panneaux serait favorable à la culture, particulièrement en période de sécheresse.

Pollution minime

Selon les promoteurs, la centrale ne provoquerait aucune pollution à long terme, puisque 95% des matériaux des panneaux seraient recyclables, les 5% restants étant des matières plastiques. Les Services industriels bâlois réfutent aussi l'ar-



Les Services industriels bâlois envisagent de créer un parc solaire à Saint-Brais. L'assemblée communale devra se prononcer sur ce projet lundi soir.

gument selon lequel la future centrale provoquerait une pollution électromagnétique, en précisant que les émissions électromagnétiques seraient quasiment nulles et que les transformateurs et onduleurs qui seraient installés respectent toutes les normes en vigueur en la matière.

Autre critique évoquée: la centrale aurait un impact sur le paysage. Faux, répondent les deux experts, qui affirment que le parc serait parfaitement invisible depuis le village.

Et à qui profiterait cette centrale de production électrique, à part à IWB et à quelques propriétaires fonciers? Les promoteurs expliquent

qu'il y aurait des retombées financières pour la commune, par le biais de rentrées fiscales supplémentaires, des synergies pour la conduite d'eau entre la route cantonale et Sur-Moron, pour la réfection de la route actuelle et pour l'enfouissement de la ligne électrique existante.

Effort global

De plus, les citoyens de Saint-Brais pourraient profiter de l'occasion pour créer une communauté électrique locale et souscrire à une participation financière au capital de la société qui exploiterait la centrale solaire.

Toujours selon les promoteurs, ledit projet permettrait d'apporter une contribution aux efforts de la Suisse en matière de production d'énergie renouvelable durant les mois d'hiver. D'après des estimations, cette centrale permettrait d'alimenter environ 2500 foyers et participerait ainsi à l'effort global en faveur de la transition énergétique.

Enfin, les Services industriels bâlois précisent encore que le choix de l'installation ou non de cette centrale photovoltaïque reviendra à l'assemblée communale de Saint-Brais lundi soir.

Thomas Loosli

Un accident entre Saignelégier et Goumois

Un accident de la circulation impliquant un automobiliste s'est produit jeudi à 11 h 15, entre Saignelégier et Goumois, peu avant Belfond-Dessous.

Pour une raison que l'enquête devra encore déterminer, l'automobiliste, qui circulait en direction de Goumois, s'est déporté sur sa gauche et est entré en collision avec le bord gauche de la chaussée. Suite au choc, le véhicule s'est retourné et a fini sa course au centre de la chaussée.

La police cantonale s'est déplacée sur les lieux pour procéder aux constats d'usage. Le conducteur, légèrement blessé, a été acheminé en ambulance à l'Hôpital du Jura à Delémont et le véhicule accidenté a été pris en charge par le dépanneur de



Une voiture s'est déportée et a fini sur le toit.

service. La circulation a été perturbée pendant environ une heure et demie, gérée en alternance par les services de police. *LFM*

Un parcours spirituel œcuménique consacré à la saga de Joseph

Comme lors des dernières années, un parcours spirituel œcuménique aura lieu ces prochains mois à Saignelégier. Six soirées et une retraite figurent au programme. Le premier rendez-vous est fixé à lundi soir à la Maison de paroisse réformée.

La démarche est menée par l'Unité pastorale catholique des Franches-Montagnes, la Paroisse réformée des Franches-Montagnes et par la Communauté anabaptiste (mennonite) de La Chau d'Abel.

Lors de chaque soirée, un récit biblique sera abordé, en lien avec la saga du patriarche Joseph. Trois animateurs, à savoir le diacre Didier Berret, la pasteure Daphné Reymond

et le pasteur Hansuli Gerber feront office de ressources. Ils permettront de faire avancer les discussions. Car, l'objectif principal est de donner une large place aux échanges entre les participants.

Diverses thématiques seront évoquées: la famille, la société, l'économie, les chemins du pardon, etc. «Ce parcours est ouvert à toute personne qui s'intéresse aux textes bibliques et à une découverte en commun de la spiritualité» indiquent les organisateurs.

Les participants ont rendez-vous les lundis 29 septembre, 3 novembre, 15 décembre, 12 janvier, 23 février et 27 avril de 20 à 22 heures. Un temps de retraite est prévu du 13 au 15 mars. *LFM/bbo*

Christiane Dubois, une approche picturale instinctive

La peintre Christiane Dubois, installée aux Bois, expose ses œuvres au Café du Soleil à Saignelégier, dès demain jusqu'au 30 novembre. Ses toiles et dessins, toujours habités par une belle énergie, se découvrent au fil des salles du lieu.

Dès qu'on pousse la porte du Café du Soleil, on est frappé par la force et l'énergie qui se dégagent des œuvres de Christiane Dubois. Des dessins de corps humains et des formes ovoïdes, minérales, se côtoient.

«Au départ, je suis d'abord partie du corps humain pour chacune d'elles, explique l'artiste. Puis je m'en suis éloignée, emportée par le mouvement né de l'énergie qui me traverse.»

Et peu à peu, ses silhouettes ont glissé vers d'autres dimensions et se sont mises à évoquer des têtes, des crânes ou des blocs de pierre. Certaines portent d'ailleurs ces titres: Météorite, Caillou ou encore Le Grand bloc, comme la grande toile placée au centre du restaurant, véritable pivot de l'exposition.

Entre obscurité et lumière

Les contrastes entre les œuvres sont parfois forts. Des toiles sombres côtoient d'autres où les couleurs et la lumière circulent. «Souvent, je tra-



L'artiste des Bois exposera son travail dès demain au Café du Soleil.

vaille avec le noir. Mais un jour, j'ai ressenti la nécessité de peindre avec du blanc» raconte-t-elle. «En fait, ce jour-là, il y avait eu une bourrasque de neige. Je ne m'en suis aperçue qu'ensuite, et j'ai compris après coup pourquoi j'avais ressenti le besoin de peindre en blanc.»

Pour son exposition, Christiane Dubois a retenu des œuvres anciennes et récentes, «pour qu'elles s'accordent entre elles». Ce qui les unit, dit-elle, c'est une gestuelle vive, intense, fruit d'un état intérieur irrépressible.

Masses noires, coups de brosse énergiques et superpositions

témoignent de cette pratique instinctive. Pour en parler, Christiane Dubois se réfère volontiers au peintre Francis Bacon, qui revendiquait l'inconscient, l'irrationnel et l'événement incontrôlé. Elle se reconnaît pleinement dans cette idée d'une peinture qui dit quelque chose qu'on ignorait avant de l'avoir peinte. Ce processus résonne pour elle comme une évidence. «Je peins et, seulement après, je comprends ce que j'ai fait.»

De cette approche naissent des toiles qui oscillent entre figuration et abstraction. «On croit y voir des silhouettes ou des blocs minéraux, mais

chacun reste libre de son interprétation.» Et nul besoin d'être un connaisseur d'art pour apprécier, ajoute-t-elle. «Moi, je peux admirer une fleur sans connaître la botanique. La peinture, c'est pareil. On peut simplement la recevoir.»

Un lieu qu'elle affectionne

Née en 1947 à La Chaux-de-Fonds, formée à l'Ecole des arts appliqués, Christiane Dubois a roulé sa bosse en Suisse et à l'étranger depuis les années 1980. Ses œuvres figurent dans des collections publiques. Elle est membre de Visarte, l'association professionnelle des artistes visuels, et de Xylon, société internationale de l'art de la gravure sur bois.

Elle vit aujourd'hui aux Bois. Et ce ne sera pas la première, mais la cinquième fois qu'elle présentera son travail au Café du Soleil, un lieu qu'elle affectionne pour sa convivialité et son ouverture. «Dans la région, il reste peu de galeries. Ici, c'est un lieu agréable, vivant, où passent des publics variés, pas seulement des amateurs d'art.»

Le vernissage de l'exposition de Christiane Dubois aura lieu demain à 11 heures. Ses œuvres seront visibles jusqu'au 30 novembre, aux horaires d'ouverture du restaurant.

Silvia Freda

Pas de victoire mais une expérience formatrice pour Valentin Schärli

Natif du Bémont, Valentin Schärli, 19 ans, a parcouru toute la trajectoire des SwissSkills 2025. Deuxième au championnat romand à Echallens en octobre 2024, puis qualifié en demi-finale à Lucerne en janvier, il a terminé 6^e et dernier à la finale nationale à Berne. Mais il en retire une expérience formatrice.

Bernexpo est devenue la capitale de la finale de la formation professionnelle du 17 au 21 septembre. Les SwissSkills 2025 ont rassemblé près de 1100 jeunes talents dans 92 disciplines différentes, sur une surface équivalant à 15 terrains de football.

Valentin Schärli l'avoue sans détour: «Je suis quelqu'un qui n'apprécie guère la pression et encore moins être regardé par des milliers de personnes». Le maçon du Bémont hésitait donc à participer à la finale. Pourtant, il a finalement décidé de tenter l'aventure, terminant dernier à la 6^e place. «Je ne l'ai pas du tout mal

pris. J'étais vraiment heureux avec une belle équipe et on a vraiment rigolé.»

Le jeune homme, unique participant franc-montagnard, avait réalisé un bon résultat lors du championnat romand de maçonnerie à Echallens. Cette performance lui avait ouvert les portes des demi-finales de janvier à Lucerne, où il s'était classé 4^e sur 12 candidats, validant ainsi son billet pour Berne.

Nouvelle voie

Depuis, le Taignon s'était éloigné des chantiers. «Ça fait une année que je n'y suis plus trop. Du coup, je n'ai quasiment pas eu d'entraînement» explique-t-il. Contrairement à ses concurrents qui «ont beaucoup maçonné», il n'a retrouvé la truelle qu'une semaine avant la finale, lors d'un stage «express» à Echallens.

Cette aventure SwissSkills marque un tournant dans sa vie. Valentin Schärli vient d'entamer un apprentissage de dessinateur option



Contrairement aux autres concurrents, le Taignon n'avait pas touché la truelle depuis une année avant de participer au championnat des métiers SwissSkills.

architecture, couplé à une maturité professionnelle. Par conséquent un programme intensif l'attend. «Ça fait effectivement beaucoup, mais ça va

aller» assure-t-il, sans tourner complètement la page de la maçonnerie, «car je resterai toujours maçon dans mon cœur». (sfr)



Parlement



Damien Paratte

« Comment peut-on envisager des projets si on ne tourne pas financièrement ? »

Damien Paratte (57 ans) est candidat sous les couleurs du Parti libéral-radical (PLR). Conseiller communal durant trois législatures au Noirmont et député suppléant par le passé, ce directeur de PME est marié et père d'un enfant.

Pourquoi vous présentez-vous avec ce parti, et pas un autre ?

La liberté et la responsabilité individuelle sont des valeurs fondamentales pour moi, qui permettent à notre société de fonctionner et à chacun de vivre selon ses propres choix. Ce socle de valeurs fait partie de l'identité du PLR et je m'y retrouve ainsi pleinement.

Quel sujet figure au centre de vos préoccupations ?

L'état des finances de notre canton me préoccupe fortement. Com-

ment peut-on envisager des projets, ou même aider les plus faibles, si on ne tourne pas financièrement ? Il faut tout faire pour rétablir des finances saines et diminuer les dépenses.

Un programme d'économies, soutenu par votre parti, exercerait une influence négative sur les Franches-Montagnes. Economies ou intérêt du district ?

Chaque programme d'économie doit être analysé et les bonnes questions posées. Ces économies sont-elles pertinentes ou pourrait-on faire autrement. D'autres propositions sont-elles meilleures ? L'intérêt du district passe par un canton fort. Il faut donc que chaque député travaille pour un canton qui fonctionne dans son entier.



Parlement



Florence Chaignat

« Il est urgent d'agir sur le pouvoir d'achat, en maîtrisant les coûts de l'assurance maladie »

Secrétaire-comptable de 52 ans, Florence Chaignat est députée depuis 2021. Mariée et maman de trois enfants adultes, la citoyenne de Saignelégier convoite un nouveau mandat avec le Parti socialiste.

Pourquoi vous présentez-vous avec ce parti, et pas un autre ?

Le Parti socialiste défend les valeurs qui me tiennent à cœur : justice sociale, égalité, solidarité, protection des plus vulnérables. Chacun a droit à une vie digne.

Quel sujet figure au centre de vos préoccupations ?

J'ai un intérêt marqué pour la formation des jeunes et l'intégration professionnelle de toutes et tous. Aujourd'hui toutefois, il est urgent

d'agir sur le pouvoir d'achat, notamment en maîtrisant les coûts de l'assurance maladie par une caisse publique unique et un plafonnement des primes à 10% du revenu.

Un programme d'économies, soutenu par votre parti, exercerait une influence négative sur les Franches-Montagnes. Economies ou intérêt du district ?

Le système électoral actuel garantit une députation équitable de chaque district. Les élus sont toutefois au service du Jura. Je m'engage pour le bien commun et l'intérêt du plus grand nombre. J'ai par exemple soutenu le report de l'assainissement de la Préfecture à Saignelégier pour préserver une contribution par patient de 5 francs aux soins à domicile.



Parlement



Loïc Guerne

« Les Franches-Montagnes doivent garder leur voix propre, représentée au Parlement »

Président de l'Union démocratique du centre (UDC) Franches-Montagnes, Loïc Guerne a 28 ans et habite aux Pommerats. Courtier immobilier et administrateur PPE, il est célibataire sans enfant.

Quelles qualités vous font penser que vous êtes la bonne personne pour représenter les Franches-Montagnards ?

Jurassien de conviction et d'action, je suis engagé depuis 10 ans pour défendre notre région et ses spécificités. Mon expérience politique et associative m'a appris à écouter, à décider et à agir avec clarté. Je suis un représentant déterminé, fiable et proche des réalités locales.

Si vous êtes élu, sur quel sujet portera votre première intervention ?

La défense d'un système électoral par district. Les Franches-Montagnes doivent garder leur voix propre, représentée équitablement au Parlement cantonal.

L'Etat jurassien a mal à ses finances. Donnez-nous une solution concrète pour tendre à l'équilibre.

Réduire les dépenses structurelles : 5% d'équivalents plein-temps (EPT) non essentiels en moins, gel des embauches hors priorités, et digitalisation ciblée des services pour gagner en efficacité. L'Etat doit montrer l'exemple.



Parlement



Anais Pelletier

« La reconnaissance du statut de proche aidant, soutenue par le PCSI, me tient à cœur »

Etudiante en soins infirmiers, Anais Pelletier (23 ans) habite aux Genevez. Célibataire sans enfant, elle se présente avec le Parti chrétien-social indépendant (PCSI).

Pourquoi vous présentez-vous avec ce parti, et pas un autre ?

J'ai choisi le PCSI car j'ai grandi dans une famille qui partageait déjà ces valeurs. Les principes qu'il défend correspondent à ma vision des choses et à la manière dont je souhaite m'engager.

Quel sujet figure au centre de vos préoccupations ?

J'ai plusieurs sujets qui me tiennent à cœur, en particulier ceux

liés à la santé, comme la reconnaissance du statut de proche aidant, soutenue dans le programme du PCSI. Je suis également attentive aux enjeux liés à la population et aux jeunes qui sont essentiels pour l'avenir.

Un programme d'économies, soutenu par votre parti, exercerait une influence négative sur les Franches-Montagnes. Economies ou intérêt du district ?

J'ai toute confiance en mon parti et en la population suisse, particulièrement les Franches-Montagnards, pour prendre les bonnes décisions. Ils nous feraient part de leurs préoccupations et participeraient au changement de programme, si le cas venait à se présenter.

Rédaction et administration:
Le Franc-Montagnard SA
Place du 23-Juin 10,
2350 Saignelégier
032 951 16 55

Abonnement:
Annuel Fr. 192.-,
TVA incluse

Publicité:
Cosette Berger,
032 951 16 55

Remise des annonces:
Trois jours avant la
parution à 10 h

LES BOIS

Suite au départ à la retraite du titulaire, le Conseil communal des Bois met au concours le poste suivant:

Conciergerie de l'Espace communal & employé-e de voirie à 100%

Entrée en fonction: de suite.

Détail de l'annonce sur le site: www.lesbois.ch.

Les postulations seront envoyées au Secrétariat communal, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois ou par mail à info@lesbois.ch avec la mention «POSTULATION» **jusqu'au 10 octobre 2025.**

Le sang,
c'est la vie.
Donnez-en!

«Manquer l'opportunité de devenir propriétaire à cause de la valeur locative, c'est une réalité!
Le 28 septembre prochain, votons OUI à la suppression de cet impôt fantôme et injuste, qui pénalise principalement les propriétaires modestes, les jeunes ainsi que les familles.»

Loïc Chapuis
Directeur
d'agence immobilière



Le Franc-Montagnard « In Memoriam »

Comme chaque année, pour honorer la mémoire de nos défunts, «Le Franc-Montagnard» publiera l'encart «In Memoriam» à l'occasion de la Toussaint, prestation gratuite de notre journal. Pour ce faire, les proches, qui ont perdu un être cher depuis octobre 2024 jusqu'à ce jour, sont priés de **nous faire parvenir une photographie** (de préférence couleur) de leur cher/chère défunt/e **ainsi que les dates (jour, mois, année) de la naissance et du décès.** Photographie et informations sont à retourner jusqu'au 4 octobre 2025 à l'adresse: Le Franc-Montagnard, place du 23-Juin 10, 2350 Saignelégier ou par courriel à: contact@franc-montagnard.ch
Date In Memoriam: jeudi 30 octobre 2025

Devenez famille d'accueil!

AFS recherche des familles d'accueil pour des jeunes du monde entier.

N'hésitez pas à nous contacter.

afs.ch/fa
info@afs.ch
044 218 19 19



Concerts

Eglise, Saint Brais: Sumenté, ma 30.9 à 20h.

Temple, Saignelégier: Chœur Gospel de l'Abeille, sa 27.9 à 19h30.

Spectacle

Halle polyvalente, Montfaucon: «Vi(d)e Grenier» par Montfaucon Gym Sport, sa 27.9 à 20h.

Fête de village

Centre du village, Les Breuleux: course de caisses à savon, jeux d'adresse, spectacle de kamishibai, démonstrations de freestyle, spectacle de pole dance et concerts (jeunes musiciens et percussionnistes de la Fanfare des Breuleux, David Darkow, Orchestre Euterpia, P'tit Band et orchestre schwytois), sa 27.9 dès 9h et di 28.9 dès 10h.

Expositions

Le Soleil, Saignelégier: peintures de Christiane Dubois, les ve de 17-21h, sa et di de 10-21h, jusqu'au 30.11; vernissage le di 28.9 à 11h.

Centre de Loisirs des Franches-Montagnes, Saignelégier: tableaux de L'Art en vadrouille, jusqu'au 31.10.

Clinique, Le Noirmont: sculptures de Marie-Noëlle Sifringer et peintures de GinaB, jusqu'au 16.11; visites guidées sur demande au 078 723 17 12.

Centre Nature Les Cerlatez, Saignelégier: «Faune Sauvage du Jura» et «Petites boules de poils autour du marais. Le muscardin et ses cousins», me-di de 12-18h, jusqu'au 26.10.

Musée de la Boîte de Montre, Le Noirmont: exposition permanente ouverte le 1^{er} vendredi du mois de 14-17h, ou sur rendez-vous au 032 957 64 60 (heures de bureau), info@museedelaboitedemontre.ch.

Musée rural jurassien, Les Genevez: «Couic l'électronique, Jeux et jouets du musée rural», di 14-17h et sur demande dès six personnes au 032 484 00 80 ou sur www.museerural.ch.

Espace Paysan Horloger, Le Boéchet: me-sa 10h30-14h30 / 17h30-20h, di 10h30-16h, visites guidées sur demande au 032 961 22 22 ou à info@paysan-horloger.ch.

Musée du Ski, Le Boéchet: «Sur les traces historiques du ski» et «Objectif podium, zoom sur le ski actuel!», me et ve 14-17h, sa-di 11-18h.

Espace Fendt, Les Cerlatez: visites sur demande au 032 951 23 08 ou à esfendt@blue-mail.ch.

Maison Rouge, Les Bois: exposition permanente sur le cheval de la race des Franches-Montagnes au cloître.

Musée-dépôt de La Traction, Le Pré-Petitjean: sa 10-16h ou sur rendez-vous au 032 955 10 30.

Galerie Le Pinceau d'or, Saignelégier: lu-ve 9-12h/14-17h, sa-di 14-17h, 079 647 68 09.

Musée de Saint-Imier: «Au corps des procès de sorcellerie d'Erguël et de l'ancien Evêché de Bâle», jusqu'au 26.10.

Anciennes usines Thécla, Saint-Ursanne: «Amour en Friche» avec Yvan Gogniat, jusqu'au 28.9.

Mont-Soleil: «Format» avec Zoé Aubry, ma-di de 10-18h, jusqu'au 15.10.

Caveau, Saint-Ursanne: toiles et gravures d'Alain Stocker, ve 16-19h, sa-di 14-19h, jusqu'au 12.10.

OFFICES RELIGIEUX

Unité pastorale des Franches-Montagnes
Samedi 27 septembre: 18h, Montfaucon; 18h, Saulcy.

Dimanche 28 septembre: 10h (patronale), Les Breuleux; 10h, Saignelégier; 10h, Le Noirmont.

Paroisse réformée
Dimanche 28 septembre: 10h, culte, baptêmes et rentrée du cathé, temple, Saignelégier.

Maison du Cœur Eucharistique
Dimanche 28 septembre: 10h, monastère des Côtes, Le Noirmont.



Eglise FREE Franches-Montagnes
Culte tous les 15 jours le dimanche à 9h45.
Renseignements au 079 870 80 84.

CINÉMA

Tramelan

L'Intérêt d'Adam: vf, 16; sa 27.9 à 18h, lu 29.9 à 20h.

Classe moyenne: vf, 14/16; sa 27.9 à 20h30, di 28.9 à 20h15, lu 29.9 à 18h.

Princesse Mononoké (Re-Release 4k): vf, 12; di 28.9 à 17h, ma 30.9 à 18h.

La Nuit des Clowns: vf, 16; ma 30.9 à 20h30.

Le Noirmont

Sorda: vo, 10/12; sa 27.9 à 17h.

Regarde: vf, 8/14; sa 27.9 à 20h30, di 28.9 à 20h.

Connemara: vf, 12/14; di 28.9 à 17h.

Tavannes

Falcon Express: vf, 6/8; sa 27.9 à 15h, di 28.9 à 14h.

Le Goût des Choses: vf, 6/10; di 28.9 à 10h30.

Le Million: vf, 16; di 28.9 à 14h, lu 29.9 à 20h.

Regarde: vf, 8/14; di 28.9 à 20h.

TKT: vf, 14; di 28.9 à 17h, ma 30.9 à 20h.

Les Breuleux

Salle fermée pour cause de rénovation.

CYCLISME

La cycloportive de retour demain aux Genevez

Les jambes des cyclistes s'apprentent à chauffer. La 25^e édition de la cycloportive intitulée «Mémorial Claude Jolidon», anciennement nommée «Jolidon Classique», se tiendra demain. Deux parcours seront proposés, l'un de 68 kilomètres, l'autre de 110 kilomètres. Près de 200 concurrents sont attendus. Le centre névralgique de la manifestation sera situé aux Genevez. Les inscriptions sont encore possibles sur place.

Mise sur pied par le Team Humard Vélo-Passion (THVP), cette épreuve cycliste, qui se veut populaire, démarquera à 9 heures. Le départ sera donné à proximité de la halle de gymnastique des Genevez. Les participants s'aligneront sur le parcours principal de 110 kilomètres ou sur le plus petit tronçon de 68 kilomètres.

Tous passeront par Les Breuleux, Le Noirmont, Saignelégier et Montfaucon. C'est dans cette localité que les cyclistes prendront des directions différentes. Ceux du grand parcours se dirigeront vers Soubey, Saint-Ursanne, Les Rangiers, Glovelier puis Saulcy, avant de revenir aux Genevez. «Il y a quand même des bosses, c'est un parcours assez difficile. Mais bon, on est en fin de saison et les partici-

pants ont déjà tous beaucoup roulé cette année» indique Jocelyn Jolidon, cheville ouvrière de l'événement qui espère qu'il n'y aura pas de chute.

Nolan Donzé présent

Les concurrents du petit parcours transiteront par Le Pré-Petitjean et Le Prédame, avant de revenir aux Genevez. Par rapport à l'an passé, une modification de l'itinéraire est à relever entre Le Cernil et Les Breuleux, en raison de travaux, mais aussi à cause de la fête de village dans la localité franc-montagnarde.

Au total, quelque 200 cyclistes sont attendus. Mercredi après-midi, près de 160 concurrents étaient inscrits. Ils viendront de la Romandie, de Suisse alémanique et de France. Le jeune Taignon, Nolan Donzé, vainqueur sur le parcours principal l'an dernier, sera à nouveau de la partie.

Formé au THVP, le talentueux fribourgeois Yanis Berthoud, champion olympique de la jeunesse en contre-la-montre du côté de la Macédoine cet été, roulera aussi sur les routes de la région demain. Ce dernier a signé un contrat avec l'académie de la formation hollandaise *Visma-Lease a Bike*



La cycloportive «Mémorial Claude Jolidon», anciennement appelée «la Jolidon Classique», aura lieu demain. Deux parcours seront proposés au départ des Genevez. photo archives

(Jonas Vingegaard et Wout van Aert figurent dans l'équipe-fanion). «C'est un des tout grands espoirs suisses» lâche notre interlocuteur.

Course pas près de disparaître

Des douches seront à disposition. De la restauration sera proposée (sauces, sandwiches) et un débit de boissons installé. Les inscriptions sur place

sont possibles demain de 7h30 à 8h30. En revanche, il n'est plus possible de s'annoncer en remplissant un formulaire en ligne. Entre 80 et 90 bénévoles seront mobilisés. Le budget pour mettre sur pied cette manifestation oscille entre 20000 et 25000 francs.

A en croire Jocelyn Jolidon, cette cycloportive a de beaux jours devant elle.

Bertrand Boillat

HOCKEY SUR GLACE

Après La Chaux-de-Fonds, la «deux» du HCFM attend Sierre

Nouveau match de gala au Centre de Loisirs à Saignelégier. Après avoir affronté le HC La Chaux-de-Fonds l'année dernière, la deuxième équipe du HC Franches-Montagnes (HCFM) se frottera demain à 17 heures au HC Sierre, dans le cadre de la Coupe de Suisse. Le plaisir doit triompher.

La «deux» du HCFM a la culotte bordée de nouilles! Repêchée dans le cadre du tirage au sort des 16^{es} de finale de la Coupe de Suisse, la phalange de 2^e ligue est tombée sur un club de Swiss League (2^e division), comme l'année dernière. Après le HC La Chaux-de-Fonds (HCC), le HC Sierre se déplacera demain sous les sapins.

En 2024, l'entraîneur Loïc Lachat avait parlé du «match d'une vie». Eh ben non! «J'avais peut-être exagéré, sourit-il aujourd'hui. A nous de saisir cette nouvelle chance de jouer une telle rencontre et de prendre du plaisir.

Mais il faut être conscient de la tâche qui nous attend» lance le mentor.

Loïc Lachat reste lucide. Il ne s'attend pas à un miracle. Pourtant, la Coupe de Suisse a souvent été le terreau fertile de belles surprises, surtout en football. «En hockey sur glace, c'est différent. Il y a beaucoup plus d'actions offensives. Il peut y avoir six à sept *shoots* en une minute. Je vous laisse faire le calcul. Tout va plus vite, les joueurs, les tirs, les passes...»

Une équipe renforcée

La «deux» ne compte pas faire de la figuration pour autant. Elle se présentera à 17 heures sur la glace du Centre de Loisirs avec une équipe complète (20 joueurs) et deux gardiens (Pierrick Varrin et Quentin Leuenberger).

Par rapport à l'année dernière, l'effectif a été renforcé par les arrivées de joueurs qui ont tâté la rondelle en 1^{re} ligue, à savoir: Sven Jeanbourquin,



Après le HCC en 2024 (photo), la «deux» affrontera Sierre en Coupe de Suisse.

Matt Meusy et Cyril Taillard. Ce dernier est en forme. Aligné ces derniers temps avec l'équipe fanion, il a même été désigné meilleur joueur du match contre Lyss. Le solide défenseur aura

du travail, tout comme les portiers, qui défendront la cage taignonne 30 minutes chacun.

En vue de cette rencontre, Loïc Lachat n'a pas modifié sa préparation, ni échafauder de plan spécial. Toutefois, il demandera à ses joueurs de ne pas se lancer sur les pucks et de garder l'équipe adverse sur les côtés.

Surtout, ce 1^{er} tour permettra de souder le groupe en vue du championnat, qui démarrera samedi prochain. L'équipe se retrouvera demain matin, s'entraînera, déjeunera, participera à une activité surprise et dînera. «Une journée festive», selon les mots de l'entraîneur.

Sierre, qui ne joue pas ce week-end, devrait se présenter avec une bonne équipe, estime Loïc Lachat. A l'heure des pronostics, le mentor espère que sa formation fera mieux que le 16-0 de l'année dernière. «Et surtout qu'on marque un but!»

Randy Gigon

HOCKEY SUR GLACE

Le premier revers du HC Franches-Montagnes

Thoune - FM

3-2
(0-1 2-1 1-0)

FM: Bernasconi; Voirol, Wälti; Meyrat, Devesvre; Haag, Tomat; Roberts, Schnegg, Bouchareb; Beglieri, Nilly, Sejejs; Chèvre, Nappiot, Masini; Beuret, Froidevaux, Brahier.

Buts: 07'14 Schnegg (Chèvre, Bouchareb) 0-1. 33'02 Bärtschi (Gyger, Christen) 1-1 (à 5 c.3). 33'41 Gauch (Fiebiger, Michellod) 2-1 (à 5 c.4). 36'05 Masini (Sejejs, Meyrat) 2-2 (à 4 c.5). 57'57 Michellod (Gyger, Christen) 3-2.

Notes: centre sportif de Wichtrach, 432 spectateurs. Arbitres: M. Zbinden, assisté de MM. Wüthrich et Oberson. Pénalités: 7x2' contre Thoune, 6x2' contre FM. FM joue sans Loeffel (raisons professionnelles), Maillard (suspendu), Girardin ni Helfer (blessés), mais avec Haag (U21 Bienne) et Froidevaux (retour à la compétition). FM joue sans gardien de 58'32 à 60'00.

Il fallait bien que ça arrive. Mercredi soir, le HC Franches-Montagnes (HCFM) a subi sa première défaite dans le championnat de MyHockey League (MHL). Les joueurs du district ont perdu 3-2 à Wichtrach face à Thoune, mais conservent la tête du classement de 3^e division. «Cela nous remet les pieds sur terre. On a, une fois encore, été indisciplinés (réd.: six pénalités mineures). On a été moins bon dans les duels, l'intensité et l'exécution. On n'a pas été assez percutants pour repartir avec des points» analyse l'entraîneur Gary Sheehan.

Inefficace à 5 contre 3

Globalement équilibré, cet affrontement a définitivement bas-



Le défenseur Anthony Tomat (en rouge, au premier plan) et le HC Franches-Montagnes ont perdu leur premier match de championnat mercredi à Wichtrach face à Thoune. photo archives

culé à un peu plus de deux minutes de la sirène finale. Les visiteurs encaissaient alors une troisième réussite, juste après avoir bénéficié d'une double supériorité numérique. Malgré la sortie de leur portier Bernasconi, ils ne parvenaient pas à arracher une prolongation. Bon joueur, le technicien québécois reconnaît que les Bernois n'ont pas volé leur succès, malgré plusieurs opportunités obtenues par ses protégés. «A la fin, on s'est battus nous-mêmes» estime notre interlocuteur.

Mis sur orbite grâce à une réussite de leur *topscorer* Arnaud Schnegg (8^e), les «sang et or» livraient la marchandise durant la période initiale.

Le tableau se noircissait au cours du tiers-temps intermédiaire, la faute à

deux punitions franc-montagnardes tombées en même temps peu après la demi-heure de jeu.

Langenthal attendu au CL

Conséquences: deux buts encaissés par le capitaine Mathieu Brahier et ses coéquipiers en... 39 secondes et à chaque fois en désavantage numérique. Quelques instants plus tard, et alors qu'un visiteur chauffait le banc d'infamie, Loris Masini permettait à ses couleurs de revenir à la marque (37^e). La suite, frustrante, est connue.

Le prochain match se tiendra mercredi à domicile contre Langenthal (9^e sur 11) à partir de 20h15. De quoi renouer avec la gagne en championnat?

Bertrand Boillat

Ça passe en Coupe de Suisse

Avant-hier soir, le HC Franches-Montagnes s'est aisément qualifié pour les huitièmes de finale de la Coupe de Suisse. Pensionnaires de MyHockey League, les Taignons ont gagné 7-1 sur la glace de Neuchâtel, formation de 1^{re} ligue. Les Jurassiens menaient déjà de cinq longueurs après un quart d'heure. Six joueurs «sang et or» ont trouvé la faille. L'incourable Arnaud Schnegg, qui affrontait son frère Quentin, a signé un doublé. Arthur Nilly, Theo Beglieri, Jérémy Chèvre, Anthony Tomat et Karim Bouchareb ont aussi marqué. Le HCFM connaîtra son adversaire du prochain tour en début de semaine prochaine. Et si c'était le HC La Chaux-de-Fonds, club de Swiss League, qui se présentait au Centre de Loisirs? (bbo)

JURA

Primes d'assurance maladie: une hausse marquée

Dans le Jura, la hausse des primes d'assurance maladie pour 2026 sera plus marquée que la moyenne suisse pour toutes les catégories d'âge, a annoncé le Conseil fédéral cette semaine. En moyenne, les primes augmentent de +5.3% tous âges confondus, soit davantage que les +4.4% annoncés au niveau national. La hausse atteint +4.3% pour les adultes, +5.5% pour les jeunes adultes et +5.6% pour les enfants. Malgré le rattrapage intervenu en 2025 entre les coûts de la santé et les primes encaissées, la pression reste forte en raison de l'évolution démographique et des spécificités cantonales. LFM

Des erreurs dans les carnets de bulletins de vote

Les bulletins de vote pour les élections cantonales du 19 octobre sont distribués cette semaine à la population. Dans la commune de Courroux-Courcelon, une erreur a été constatée dans plusieurs carnets de bulletins. Toute la population est invitée à vérifier son matériel de vote.

La chancellerie d'Etat informe la population qu'une anomalie s'est glissée dans une partie du matériel de vote pour l'élection du Gouvernement. Lors de l'encartage des bulletins destinés à l'élection du Gouvernement (de couleur lavande), une erreur de l'imprimerie a conduit à ce que certains carnets contiennent



Des électeurs ont reçu des carnets de bulletins de vote comprenant des erreurs.

plusieurs fois la même liste, alors que d'autres listes n'y figurent pas. Selon les contrôles qualité de l'imprimerie, cette situation pourrait concerner moins de 1000 carnets de bulletins.

Contactez la commune

Les électeurs qui constateraient une anomalie dans leur matériel de vote sont priés de s'annoncer auprès de leur administration communale afin d'obtenir sans délai un bulletin conforme.

La chancellerie d'Etat regrette vivement cet incident et confirme que toutes les mesures nécessaires sont prises pour garantir le bon déroulement du scrutin. LFM/bbo